

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **22 (1886)**

Heft 21

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

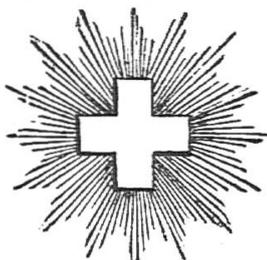
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

PORRENTROY

XXII^e Année.



1^{er} NOVEMBRE 1886.

N^o 21.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Réunion du Comité central des instituteurs de la Suisse romande. — Quelques mots à propos de l'enseignement commercial. — Causerie à propos de l'école et des enfants vicieux. — Rapport sur la gestion et la marche des écoles du Locle, par la commission d'éducation pour 1886. — Le jubilé de M. Niggeler à Berne. — Bibliographie : Cours de dessin élémentaire. — Chronique scolaire. — Rectification. — Partie pratique : Sujets de compositions. Lettres. Dictées. Géographie.

Réunion du Comité central des instituteurs de la Suisse romande

Le 3 octobre dernier, le Comité central des instituteurs de la *Romania* ou Suisse romande se réunissait à Fribourg, la ville du Père Girard, en séance réglementaire.

L'assemblée était presque au grand complet. Tous les cantons et demi-cantons étaient représentés ainsi que la Suisse allemande.

Vaud avait envoyé MM. Trolliet, Hermenjat et Colomb. — *Genève* : MM. Charrey et Thorens. — *Neuchâtel* : MM. Villommet, Sauser et Latour. — *Le Jura bernois* : MM. Breuleux, Péquegnat et Mercerat. — *Fribourg* était représenté par M. Pierre Ducotterd.

La *Suisse allemande* avait un délégué en M. Gunzinger, directeur de l'École normale de Soleure.

Étaient présents en outre les membres du Comité directeur de Porrentruy, MM. Jaquet et Allemand, sous-rédacteurs de la

partie pratique ; Schaller, inspecteur des écoles ; Colliat, gérant de l'*Educateur*.

Le rédacteur en chef de l'*Educateur*, M. le professeur Daguët assistait également à la séance. M. Breuleux, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy dirigeait les délibérations en qualité de président de la Société romande.

La séance a été ouverte par un discours fraternel de bienvenue où le président donne connaissance de la réponse du Conseil d'Etat de Fribourg, aux ouvertures que lui avait faites le Comité-directeur, concernant la question de savoir si Fribourg pouvait redevenir le siège de la Société et du Congrès pour 1887 à 1888. Le gouvernement fribourgeois ayant fait une réponse négative en déclarant qu'il réservait ses subsides pour la Société fribourgeoise, détachée en 1873 de la Société romande, l'assemblée, conformément à la décision du Congrès de Porrentruy, prie la délégation vaudoise de donner connaissance de ses propositions pour la formation d'un nouveau Comité directeur.

Au nom des délégués vaudois, M. Trolliet fait connaître que ces nominations devant être soumises à l'examen des sous-sections, ils ne peuvent pour le moment formuler des propositions définitives et se bornent à présenter deux listes provisoires.

MM. L. Roux, directeur des écoles de Lausanne, *président*.

L. Gagnaux, contrôleur des écoles à Lausanne, *vice-président*.

A. Gaud, instituteur à Lausanne, *secrétaire*.

L. Beausire, instituteur à Lausanne, *trésorier-gérant*.

L. Pelet, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, *membre*.

Les suppléants sont :

MM. F. Roulin, secrétaire à Lausanne, *sous-rédacteur*.

H. Dupuis, directeur des Ecoles normales, à Lausanne.

L. Dupraz, directeur de l'Ecole sup. communale des filles, à Lausanne.

F. Grasset, instituteur à Lausanne. (1)

Les propositions de la délégation vaudoise sont acceptées, le choix de M. Roux comme président du comité central et partant de la Société, est approuvé à l'unanimité.

On renvoie au Comité directeur diverses propositions concernant l'inconvénient de faire coïncider le Congrès de Lausanne avec l'Exposition universelle de Paris en 1889, et l'envoi d'une circulaire contenant les questions à discuter au nouveau Congrès à tous les instituteurs et institutrices de la Suisse romande.

(1) Ces listes sont maintenant définitives selon une communication venue de Lausanne.

On passe ensuite à la nomination du rédacteur en chef. M. Daguët est réélu à l'unanimité.

La distribution des matières contenues dans l'*Educateur* fait l'objet d'une proposition des délégués vaudois, qui, par l'organe de M. Trolliet, demande que cette revue pédagogique se compose à l'avenir de trois parties :

1. La partie générale confiée au rédacteur en chef.
2. La partie pratique, confiée au sous rédacteur, sous le contrôle du rédacteur en chef, comme précédemment.
3. Une nouvelle partie réservée aux sections et à leur activité pédagogique, placée exclusivement sous la direction des sections et du Comité directeur.

Une discussion s'engage à ce sujet, et M. Daguët s'attache à faire ressortir les inconvénients d'une triple rédaction dans la même feuille. Plusieurs membres s'expriment dans le même sens ; mais à la votation la proposition des délégués vaudois est adoptée avec la clause proposée par M. Sauser et tendant à ce qu'on procède avec mesure.

M. Roulin est nommé sous rédacteur pour la partie pratique. Sur la proposition de M. Hermenjat, on décide que les collaborateurs principaux pourront être rétribués. Sur la proposition du même délégué, on vote qu'il sera procédé à la révision des statuts par le Comité central dans une séance convoquée *ad hoc*, et d'après un préavis du Comité directeur ; ce préavis ou projet devra être communiqué aux membres du Comité central 15 jours au moins avant la réunion.

Telles ont été les principales décisions prises par le Comité central et dont la discussion contradictoire pouvait faire craindre des débats passionnés, qui heureusement ne se sont produits ni de part ni d'autre. Le plus grand calme a régné pendant toute la séance, sous l'habile direction de notre bien aimé président M. Breuleux. C'est que sur toute l'assemblée planait comme de bons génies les images de la *Romania* et de la Confédération, sa protectrice, cette mère vénérée, à laquelle nous devons d'être une nation indépendante distincte des trois grands pays qui l'entourent.

Aussi le banquet qui a suivi la séance et qui par parenthèse a fait grand honneur à M. Perriard, l'excellent maître d'hôtel du *Faucon*, a-t-il été gai, animé, comme le sont ordinairement les repas de la Société romande. Plusieurs toasts intéressants ont été portés par MM. Breuleux, Daguët, Sauser, Gunzinger, marqués tous au coin du patriotisme et d'un inaltérable attachement à la fédération qui a fait cesser le particularisme et l'isolement des instituteurs. L'un de ces orateurs, faisant allusion à la circonstance que la réunion avait lieu à Fribourg, a rappelé que cette ville a été le siège du premier Congrès et du premier Comité central,

« Ici, dit-il, fut jurée la première alliance perpétuelle de la fédération romande : jurons quand même de lui rester fidèles » comme le furent nos pères à l'alliance qui a créé la Suisse. »

ALEXANDRE DAGUET.

Quelques mots à propos de l'enseignement commercial

Les élèves qui suivent les cours de l'école de commerce ne le font pas, comme c'est le cas trop souvent dans les autres écoles, parce que la loi les y oblige et que, quoi qu'ils fassent, ils ne peuvent pas s'en dispenser. Ces jeunes gens viennent dans cette école spéciale dans un but déterminé, celui de se former de manière à devenir de bons commerçants et il est permis de penser que dans une classe comme celle-là le professeur ne se verra pas obligé de chercher mille petits détails tout-à-fait en dehors de son programme pour intéresser ses élèves; ceux-ci prendront déjà goût à leur travail s'ils trouvent dans les leçons une exposition claire, méthodique et pratique des choses qui leur seront utiles plus tard. La première condition nécessaire pour arriver à ce but, est une connaissance parfaite, pour le maître, de la matière à enseigner et une certaine facilité d'élocution. Une exposition diffuse, embrouillée, surchargée de répétitions inutiles, fatiguera, énervera et ne produira pas de bons fruits, tandis qu'une exposition claire, précise, élégante, intéressera les élèves qui travailleront avec plus de zèle et quitteront l'école mieux préparés pour leur future vocation.

Et quoi de plus intéressant pour un futur négociant que ce qu'il aura à apprendre dans cette école. Le programme, débarrassé de toutes les branches de médiocre utilité, se présente à lui, ne contenant plus que ce qu'il faut absolument connaître pour faire bonne figure dans la branche à laquelle il se voue.

Prenons en particulier quelques points du programme :

La comptabilité. Aucun des élèves n'arrivera à ce cours se demandant, comme c'est le cas pour beaucoup : Dois-je travailler consciencieusement ou puis-je me donner du bon temps ? Tous sauront d'avance que pour entreprendre n'importe quel négoce, il leur est nécessaire de connaître cette science, et de la connaître à fond; ils arriveront peut-être avec l'idée qu'ils auront à faire un travail machinal, ne parlant pas à l'intelligence, et par conséquent souverainement ennuyeux. Peu importe, ils viendront aux leçons sachant qu'il faut apprendre, et c'est déjà un grand point de gagné. C'est au professeur à dissiper leurs idées fausses.

Ici deux manières d'enseigner sont en présence : La première donne raison à cette idée erronée, mais qui a cours généralement; c'est que la tenue des livres est une affaire de routine. La seconde

consiste à faire établir d'une manière lente, mais raisonnée, les Livres d'une maison de commerce, en ayant bien soin de ne pas avancer sans que les élèves aient parfaitement saisi ce qui vient de leur être expliqué, ce qu'ils viennent de faire. La première manière d'agir doit évidemment être mise de côté sans discussion. Pour la seconde, le choix des articles à traiter n'est pas du tout indifférent, et par la raison même qu'on n'avance que lentement, tous les pas faits doivent être des pas en avant. Il faudra donc choisir avec soin la matière à traiter et s'arranger de manière à ce que, dans le cours, il se trouve des articles se rapportant à toutes les principales transactions qui peuvent se présenter dans la pratique. Avançant ainsi pas à pas, lentement mais sûrement, les élèves feront des progrès beaucoup plus sensibles que s'ils avaient choisi une marche plus rapide, mais tout à fait routinière.

On m'objectera peut-être que l'important est d'arriver le plus vite possible à tenir ses livres exactement et qu'alors beaucoup d'habitude et peu d'intelligence des choses mène plus vite au but. Ce serait fort bien et cet argument mériterait d'être pris en considération si toutes les comptabilités s'établissaient d'après un cliché analogue; mais tel n'est pas le cas, la manière de tenir les livres subit des modifications d'un endroit à l'autre, souvent même d'un négociant à l'autre pour le même négoce; quelquefois aussi un négociant est obligé de modifier sa manière d'agir afin d'avoir des renseignements plus précis sur telle ou telle partie de son commerce, et alors de quel secours sera la méthode machinale? Elle devra indubitablement céder le pas à l'intelligence.

Une autre chose indispensable à tout négociant, que l'école de commerce devra chercher à développer de plus en plus, c'est l'habitude de l'ordre, de la propreté et le goût du beau. Les livres devront toujours être très proprement tenus et disposés avec goût. Une bonne habitude n'est pas plus difficile à prendre qu'une mauvaise et un négociant aura toujours à se féliciter d'avoir appris à tenir ses livres d'une manière élégante et soignée.

Disons encore quelques mots de l'*Arithmétique*, branche qui, après la tenue des livres, joue le plus grand rôle. C'est ici la véritable branche intéressante, la seule à peu près qui permette de maintenir chez les élèves une certaine tension d'esprit, de marcher progressivement d'un bout à l'autre de l'année d'études sans trop de fatigue et sans craindre de rebuter ceux qui ne sont pas naturellement très portés au travail, car toutes les parties de cette science comprise dans le programme d'une école de commerce sont à la portée des élèves, toutes permettent au professeur de trouver des calculs excessivement intéressants qui, tout en faisant progresser les élèves dans les mathématiques, rectifient leur jugement, leur apprennent à réfléchir et les préparent mieux que toute autre chose à résoudre heureusement les combinaisons et les difficultés qui se rencontreront sous leurs pas.

Enfin, par dessus tout, le professeur devra chercher à inspirer à ses élèves un amour toujours plus grand pour la vocation à la-

quelle ils se destinent, et cela non en faisant miroiter à leurs yeux un facile succès, ce dont ils seraient peut-être bientôt désillusionnés, mais en leur montrant le rôle immense que joue le commerce dans la société et les avantages considérables qu'il a procuré aux pays qui s'y sont livrés.

Compris de cette manière, l'enseignement commercial aura rempli pleinement son but et donnera à la société des hommes habiles, intelligents, et au commerce des représentants de toute confiance.

CHARLES GAILLE (1).

(1) Professeur à l'École commerciale de Neuchâtel.

CAUSERIE

à propos de l'école et des enfants vicieux.

Hélas ! Il y en a toujours eu ; il y en aura toujours ! Tant que le monde sera monde, il y aura des pauvres et des riches, des ignorants et des savants, des hommes à l'âme élevée, au cœur généreux, et des malheureux pervers, au sens moral dépravé !

Il est souverainement injuste d'accuser l'école populaire de produire ces excroissances malsaines, ces êtres qui semblent n'avoir aucune notion du juste et du bien !

C'est, en effet, pour moi, une chose très étrange et qui m'est pénible, que d'entendre critiquer l'école et la rabaisser de plus en plus en l'accusant de tous les maux dont souffre notre société moderne.

Je ne prétends pas dire que l'école populaire est une institution parfaite, une arche sainte à laquelle il est défendu de toucher ! Loin de moi une pensée aussi absurde. — Mais ce que je prétends, c'est que l'école actuelle, comme toutes les œuvres humaines, suit une marche ascensionnelle vers le beau, le vrai, le bien ! L'école est soumise à cette grande loi du progrès, qui entraîne l'humanité tout entière en avant.

Nous ne sommes pas arrivés à la perfection ; toutes les transformations que l'on fait subir à nos institutions scolaires ne sont pas non plus, tant s'en faut, des améliorations et des progrès ! Non certes, mais ce que l'on est obligé de reconnaître, c'est que l'école a progressé ; c'est que les méthodes employées deviennent de plus en plus rationnelles ; c'est que les moyens d'enseignement se perfectionnent ; c'est, enfin, que les instituteurs du peuple deviennent de plus en plus des *éducateurs*.

Oui, des éducateurs. Ils suivent la voie ouverte par nos maîtres, Pestalozzi et le Père Girard, ces deux pères des orphelins et des délaissés. L'amour remplace de plus en plus la contrainte, la parole devient sympathique, la physionomie s'épanouit, le cœur parle au cœur. Le magister rigide, sévère, pédant, disparaît du

milieu de nous pour faire place à l'homme bon, généreux, aimant et ferme ! Voilà ce que je vois partout autour de moi, et l'on dit que « l'école est loin de remplir sa mission éducatrice pour former le caractère des élèves. (1) »

Qu'on me permette de m'inscrire en faux contre cette thèse !

Certainement, il y a encore beaucoup à faire dans ce vaste domaine de l'éducation, mais on est sur la bonne voie : l'école fait beaucoup de bien ; l'école joue un grand, un beau rôle dans l'éducation du peuple ; voilà ce que j'éprouvais le besoin de dire bien haut.

Une autre fois, nous parlerons de ce beau rôle éducatif de l'école ; aujourd'hui, revenons à nos..... moutons.

Ce ne sont pas précisément des « moutons » les enfants vicieux ; ils n'en ont ni la douceur, ni l'obéissance passive, et cependant ce sont des âmes humaines, au fond desquelles se trouve toujours une étincelle de bien. Ah ! quand on étudie les causes qui poussent ces malheureux dans une mauvaise voie, lorsqu'on va au fond des choses et qu'on ne se borne pas à juger extérieurement ces caractères sombres et récalcitrants, on est bien obligé de leur accorder beaucoup de pitié ! On est obligé de reconnaître que la cause primordiale de leur dépravation est le plus souvent le manque d'amour, de douce affection, de juste sévérité. Faire disparaître cette cause néfaste, c'est souvent faire disparaître le vice. C'est raviver l'étincelle de bien et la faire briller d'un vif éclat !

Aussi, nous ne sommes pas partisans de parquer ces pauvres déshérités dans des établissements spéciaux, ou, malgré tout le bien que l'on peut en dire, ils ne retrouvent pas « la famille » avec ses joies intimes, son atmosphère réchauffante, sa paix seraine et calme.

J'ai connu plusieurs jeunes gens, sortis de ces établissements « de correction » ; j'en ai peu vu qui fussent corrigés et améliorés d'une manière sensible. — Pour eux tous, c'était une honte que d'avoir été placés dans de semblables milieux. Le rouge leur montait aux joues, lorsque, plus tard, dans leur entourage, on faisait allusion à cette espèce d'internement, et l'impression qui leur en restait n'était ni agréable ni bienfaisante. — Loin de moi la pensée de médire de qui que ce soit et particulièrement du personnel de ces établissements, personnel dévoué et entendu. — Je critique un système, système nuisible à l'amélioration des jeunes gens vicieux et indisciplinés. — Moi, qui suis père de famille, je croirais manquer gravement à mon devoir, si par malheur un de mes enfants, se trouvant atteint d'une maladie morale et nécessitant un traitement spécial, je le plaçais dans une de ces « maisons de correction ».

Il est inutile que je m'attarde à montrer le mauvais côté de ce régime qui consiste à réunir tous ces enfants vicieux qui s'excitent les uns les autres à mal faire, s'inculquent leurs mauvais

(1) Rapport de M. Juillard au Congrès de Porrentruy, 1^{re} thèse.

penchants, leurs mauvaises passions, qui ne considèrent leurs maîtres que comme des geôliers sévères dont il faut dérouter la vigilance et tromper la bonne foi.

Et ces pauvres maîtres, sont-ils à plaindre au milieu de ces phalanges d'enfants pervers et aigris. C'est le fouet en mains qu'ils doivent donner leurs leçons et faire de l'éducation ; c'est que, ces vauriens savent bien mettre en pratique la vieille devise : *l'union fait la force* lorsqu'il s'agit de résister à un ordre donné, de dresser des embûches à un maître dévoué.

Et cependant, chacun d'eux, pris à part, se laisserait gagner par une bonne influence ; loin des mauvais camarades, des excitations mutuelles au mal, les bons sentiments se développeraient.

Et cela nous amène à dire par quoi nous aimerions voir remplacer le système que nous critiquons.

Eh bien ! nous préférons simplement ce qu'on faisait dans un temps qui n'est pas tant éloigné de nous. Lorsqu'un enfant vicieux ne pouvait plus être conduit par ses parents, par ses maîtres, par tous ceux qui s'intéressaient à lui, on le plaçait assez loin de son entourage (où souvent il n'avait que de mauvais exemples, comme c'est du reste encore le cas, pour bon nombre de ces malheureux) dans une bonne et honnête famille d'artisans ou de laboureurs ; là, sous l'influence d'une vie d'ordre, de simplicité, de travail honnête, les caractères changeaient, s'amélioraient. Ces jeunes gens prenaient peu à peu la route du devoir, trouvaient du plaisir à faire le bien, s'attachaient aux braves gens qui les avaient aimés et élevés et finalement devenaient des hommes comme il faut et de bons citoyens. — Toussansdouten n'étaient pas gagnés par ces bons procédés, mais le plus grand nombre d'entre eux, étaient améliorés par cette vie de famille. — La famille est le vrai, le seul milieu naturel où l'on puisse élever des enfants.

Et voilà tout simplement ce que nous proposons ; nous sommes convaincus que ce moyen vaut infiniment mieux que celui qui est recommandé dans la dernière thèse du rapport présenté par M. Juillard, au Congrès de Porrentruy.

N'exagérons pas d'ailleurs le nombre de ces êtres dépravés. Il s'en trouve peut-être deux ou trois sur cent ; est-ce vraiment la peine de s'écrier que l'école est loin de remplir son rôle éducatif et que nos institutions scolaires sont en décadence.

Educateurs, faisons tout notre possible pour corriger les enfants vicieux qui peuvent se trouver parmi nos élèves ; réservons-leur une grande part de notre affection, de notre bienveillance et de notre patience ; faisons-leur aimer et pratiquer la vertu en les rendant heureux et contents.

Notre devoir accompli, éloignons ceux qui entravent la bonne marche de l'école, les incorrigibles et les récalcitrants, des tristes milieux où ils végètent ; faisons les frais de les placer dans de bonnes et honnêtes familles de campagnards et nous ne tarderons pas à voir les résultats réjouissants de ce procédé tout naturel.

L. L.

RAPPORT

sur la gestion et la marche des Ecoles du Locle, par la commission d'éducation pour 1886. Société locloise d'imprimerie, 35 pages.

Le rapport en question constate la présence dans les écoles primaires du Locle de 1041 élèves du sexe masculin et de 1039 élèves du sexe féminin. Les apprentis sont compris dans ce nombre. La Caisse d'épargne scolaire a recueilli les dépôts de 700 enfants. Le fonds des livres pour les enfants pauvres a suffi aux besoins de ces derniers et le matériel nécessaire aux ouvrages du sexe a été fourni gratuitement par les dames inspectrices, à l'aide du fonds recueilli à cet effet. La cuisine populaire a procuré l'alimentation nécessaire aux enfants nécessiteux. L'institution des soupes a pour but de fournir aux enfants venant des environs un potage chaud plutôt qu'une alimentation gratuite.

La fréquentation a été meilleure que l'année précédente, sauf pour les apprentis.

L'enseignement a porté des fruits satisfaisants pour la plupart des branches. On exprime le désir de voir restreindre la nomenclature en géographie et de faire de l'histoire une leçon éducative. L'étude de la langue allemande est suivie par un plus grand nombre d'élèves.

Tels sont en résumé les traits distinctifs des écoles primaires dirigées par M. Paul Dubois.

L'Ecole secondaire, dirigée par M. Placide Bise, a compté 107 élèves dont 43 garçons et 64 filles de nationalité neuchâteloise, suisse des autres cantons et étrangère à la Suisse.

Les examens qui ont eu lieu en juin ont donné des résultats satisfaisants pour toutes les branches, notamment pour les mathématiques, la langue maternelle, l'histoire. Ceci dans la première année de l'école des garçons, car la seconde a laissé à désirer au point de vue du travail et de la discipline. La troisième année ou classe des garçons, a bien travaillé en général.

Les trois classes de filles ont marché à la satisfaction des maîtres et des autorités.

Les collections (bibliothèque, musée, laboratoire et cabinet de physique) se sont accrues plus ou moins. Il a été donné 13 conférences sur des sujets scientifiques surtout.

Dans le rapport général du président, M. Jules Jurgensen, nous notons les faits suivants : une nouvelle halle de gymnastique bien aménagée a été ouverte aux élèves. L'enseignement du dessin est à la veille de recevoir des améliorations importantes. Un remaniement des écoles enfantines est en train de s'effectuer. Il est question aussi d'une réorganisation de l'Ecole secondaire. Le corps des cadets est obligatoire et la bonne tenue de la petite troupe a fait plaisir à voir.

« *L'école, dit M. Jurgensen, dont ces paroles peuvent être regardées comme la note dominante de l'esprit loclois, est plus et mieux que jamais en honneur parmi nous.* »

LE JUBILÉ DE M. NIGGELER A BERNE

Si la gratitude était bannie du reste de la terre elle devrait se retrouver au cœur des instituteurs. Aussi un grand nombre d'entre eux ont-ils pris part à l'ovation qui a été faite à Berne à celui qu'on nomme le *Père des gymnastes* à l'occasion de son jubilé des cinquante ans. C'est dans la grande salle ou *aula* de l'Ecole des filles qu'a commencé la solennité. Un élève de M. Niggeler, M. Ruegg, le pédagogue bien connu, ancien directeur de l'Ecole normale de l'ancien canton a ouvert la séance par l'éloge du jubilaire dont le principal mérite est d'avoir compris l'importance de la culture physique, non seulement en elle-même, mais pour le développement intellectuel et moral.

Une montre d'or a été offerte ensuite à M. Niggeler au nom de la direction de l'Instruction publique ; d'autres cadeaux précieux encore ont été faits au héros de la fête.

De l'Ecole des filles, on s'est transporté au Casino pour le banquet qui réunissait quelques cents convives et de nombreux toasts ont été portés à l'homme intelligent et infatigable qu'on peut regarder comme le plus célèbre disciple qu'ait eu Spiess, l'introducteur de la gymnastique en Suisse. Son influence s'est surtout fait sentir dans la Suisse allemande. Il n'a été que peu de temps à la Chaux-de-Fonds après son élimination par le régime conservateur, et il ne s'y est jamais trouvé à l'aise. M. Jules Grandjean a cependant cru devoir se joindre aux nombreux orateurs qui se sont fait entendre dans cette belle solennité, où l'on a entendu M. de Steiger, conseiller d'Etat, M. Muller, de Zurich, président de la Société des gymnastes suisses, le colonel genevois Desgouttes et une foule d'autres présidents ou délégués des sociétés de gymnastes de divers cantons. La fête s'est terminée par une réunion familière, où on entend encore plusieurs admirateurs du Père des gymnastes.

Les lignes précédentes étaient composées lorsque nous avons reçu un article de M. Henri Gobat sur le même sujet dont nous extrayons les passages suivants :

M. Niggeler est né à Worben près de Nidau. Il est élève de Grünholzer à Munchenbuchsee et de Spiess pour la gymnastique. Il a été ensuite instituteur à la campagne, où il a organisé avec les paysans une représentation de la bataille de Morgarten qui a laissé des souvenirs durables dans la population. En 1848, il dirigeait la première fête de la jeunesse sur l'Allmend d'Aarberg.

BIBLIOGRAPHIE

COURS DE DESSIN ÉLÉMENTAIRE, par Ch. Collet, instituteur. Ouvrage autorisé par le département de l'Instruction publique du canton de Vaud. — Lausanne. Rouge, éditeur, 4, rue Haldimand, 1885. — 2 francs.

Nous avons parcouru avec intérêt le *Cours de dessin élémentaire* de M. Collet, instituteur. Ce recueil, composé de 48 planches comprenant 170 sujets, sera surtout apprécié pour l'enseignement du dessin par la méthode collective. Les instituteurs primaires, lorsqu'ils ont épuisé les quelques collections que nous possédons, n'ont souvent ni la faculté, ni le temps de composer des modèles à la fois attrayants et instructifs ; ils trouveront, dans le Cours de M. Collet, une grande variété de sujets, presque tous d'un bon style. Les figures simples, triangle, carré, rectangle, et leurs divisions élémentaires forment la base de ce travail. Quelques brèves directions, ajoutées par l'auteur, indiquent les grandes lignes de son dessin. Ajoutons que l'ouvrage est autorisé par le département de l'Instruction publique du canton de Vaud et que son prix le met à la portée des bourses médiocres. H. B.

CHRONIQUE SCOLAIRE

AUTRICHE. — Sous le titre : *Education pédagogique du clergé*, la *Deutsche Zeitung* se plaint de la façon dont les jeunes théologiens sont préparés dans ce pays à remplir les fonctions d'inspecteurs d'écoles. La 4^e année du cours de théologie donné au séminaire, les candidats au sacerdoce ou séminaristes, suivent, il est vrai, un cours de 6 mois sur la science de l'éducation et de l'enseignement, mais sans exercice pratique. C'est une pure théorie. Il y a toutefois un examen à la fin de ce cours semestriel. C'est plus qu'on ne fait en Suisse, dans les cantons où les curés et pasteurs sont appelés à exercer des fonctions du même genre, sans préparation spéciale. Le célèbre pédagogue allemand Diesterweg, estimait aussi que la théorie de l'enseignement sans application, sans pratique, est tout-à-fait insuffisante. Le grand théologien et pédagogue, Schleiermacher exigeait du cathéchiste ou maître de religion qu'il fût un pédagogue consommé et non un simple théologien.

Un savant bénédictin, le P. Schwarz, apprécié et aimé du corps enseignant, a été reçu membre honoraire du *Lehrer Verein* de Salzbourg. A cette occasion, ce religieux respectable a prononcé d'émouvantes paroles et donné des détails intéressants sur sa longue et laborieuse carrière, dont les débuts ont été marqués par bien

des misères. « Quand il y a 60 ans, j'étais un pauvre garçon épileptique et rendu timide par la maladie, qui est-ce qui aurait pu s'attendre à me voir déployer l'activité intellectuelle à laquelle j'étais appelé. Mais les bons soins de ma mère, le concours bienveillant de mes frères et sœurs, la protection divine ont fait de moi ce que jé suis devenu : un ami de l'école et un pédagogue, qui a voulu faire pour les autres ce qu'on avait fait pour moi. »

ALLEMAGNE. — A Gotha, on a célébré le 12 octobre le Jubilé de cinquante ans de l'*Institution de Marie*, école normale féminine, dont la directrice est une demoiselle neuchâteloise de talent et de cœur, M^{lle} Marie Huguenin-Virchaux.

Rectification. — On nous fait remarquer que l'édition allemande du rapport de la direction de l'Instruction publique du canton de Berne renferme quelques erreurs en ce qui concerne l'Ecole normale de Porrentruy. Ces erreurs ont été corrigées dans l'édition française parue après le texte allemand que nous avons seul consulté.

C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1885-86, la première classe comptait 8 élèves (et non 7) dont 2 (et non 3) ont échoué à l'examen en obtention du brevet.

De plus, la classe inférieure comptait 17 élèves (au lieu de 5); aujourd'hui cette même classe compte 20 élèves.

Les plaintes émises par le rapport allemand concernant le petit nombre de jeunes gens qui se destinent à l'enseignement ne sont pas fondées non plus, car il s'était présenté 27 candidats parmi lesquels 15 ont été admis à suivre les cours de l'école normale.

Ainsi la marche de cet établissement est tout à fait normale et la commission de surveillance nommée par l'Etat a pu se déclarer entièrement satisfaite du directeur, des professeurs et des élèves.

Nous regrettons d'avoir été induit en erreur par des chiffres que nous avons tout lieu de tenir pour officiels, mais qui ne répondent pas à la réalité des faits.

H. G.

PARTIE PRATIQUE.

SUJETS DE COMPOSITIONS

La plantation de choux

PREMIER DEVOIR. — *Forme du discours.* — Un père montre à son fils des points jaunes sur les feuilles des choux, lui expliquant que ce sont des œufs de chenilles. Il lui recommande d'éplucher

de suite chaque feuille, de porter les œufs sur le chemin et de les écraser.

DEUXIÈME DEVOIR. — *Forme du récit.* — Le jeune garçon (le nommer) croyant qu'il serait encore temps de s'occuper plus tard du travail que son père lui a donné, va s'amuser. Le lendemain et plusieurs jours de suite il renvoie encore, puis oublie tout-à-fait. Le père, malade, ne visite le jardin que quelques semaines plus tard.

TROISIÈME DEVOIR. — *Forme du discours.* — Reproches du père. Recommandation de ne pas remettre à plus tard ce qui peut être fait tout de suite.

Remarque. — Dans les discours, la supposition doit être clairement exprimée par celui qui parle.

Lettres.

I. Proposer à un ami un échange de lapins.

Vos lapins sont tous de la petite espèce. Votre ami en a de plusieurs espèces et vous aimeriez en avoir un couple de plus grands, en donnant volontiers en échange plusieurs des vôtres.

II. A la demande de votre mère, donnez à votre père absent des nouvelles de la famille.

III. Un enfant qui s'est mal conduit dans une famille où il a été en soirée, demande pardon.

Dictée

La panique des bœufs. (1)

La foire battait son plein. Les transactions commençaient à se bâcler. Un soleil de feu s'abattait sur les croupes des bœufs halestants qui levaient leurs mufles assoiffés vers le ciel en poussant de lamentables mugissements. Avec ça les taons et tous leurs congénères bourdonnant, exaspérant.

Tout à coup, un vieux Picard qui, majestueusement planté sur le seuil d'une auberge observait depuis quelque temps les grands ruminants, dit d'une voix puissante : « Attention, mes gars, la mouche pique. » Ce cri menaçant se répandit à travers le marché plus vite que le tonnerre et c'est à qui courut le plus tôt pour parer aux éventualités et suivre non sans anxiété les péripéties de la scène qui allait se passer.

(1) Le morceau qu'on va lire a été dicté aux aspirants et aspirantes des examens subis dans les premiers jours d'octobre pour l'obtention du brevet d'instituteurs et institutrices primaires à Neuchâtel. Cette dictée, longue et plus difficile que celles qu'on fait en France, a donné des résultats meilleurs qu'on ne pouvait l'attendre de jeunes gens et de jeunes personnes qui débutent dans les études pédagogiques.

Cependant, l'immense troupeau ne bougeait pas et une personne inexpérimentée n'eût rien remarqué d'insolite. On apercevait à peine une sorte de houle qui se manifestait sur les râbles des porte-cornes. Mais il ne s'était pas écoulé une demi-minute que déjà vaches et bœufs balançaient la tête, les yeux animés par la fièvre. Bientôt ils se mirent à souffler violemment, et, les naseaux élargis, le cou tendu, commencèrent à labourer le sol avec frénésie et à faire voltiger terre et cailloux au milieu de la poussière aveuglante et dorée par l'implacable soleil.

L'ouragan des bêtes encornées éclata alors avec furie. Semblables à des êtres endiablés, elles se précipitèrent les unes sur les autres, s'enchevêtrant, se renversant. Elles ne cherchaient d'ailleurs qu'à fuir. Mais, avant tout, des courants devaient s'établir, par où le flot d'animaux pût s'écouler. Le désordre fut d'abord effrayant, puis le troupeau se disloqua peu à peu en colonnes furibondes qui s'élançèrent par tous les exutoires quels qu'ils fussent, tandis que les bêtes restées sur la place couraient çà et là, se heurtant et détruisant tout. Comment dépeindre la consternation du village ? On songeait aux parents, aux amis travaillant aux champs, les mères s'effrayaient pour leurs enfants, on s'interpellait d'une maison à l'autre. C'étaient de toutes parts des exclamations aiguës et désespérées. Et par les vantaux entr'ouverts, l'on entendait toujours ce bruit rythmique de la course des quadrupèdes qui servait d'accompagnement aux clameurs mugissantes. L'affolement ne se calmait pas.

Si quelques vaches avaient imaginé de se précipiter dans l'une des fenêtres basses des auberges avoisinantes, elle eût inmanquablement provoqué l'étouffement de 20 personnes, car les paysans, à demi morts de crainte s'y étaient littéralement tassés.

Au bout de quelque trente minutes de désarroi et de tohu-bohu, les taureaux et les bœufs suant, sanglant, ne se tenant plus sur leurs jambes, s'apaisaient visiblement.

A la panique des bestiaux, succéda celle des gens. Les campagnards, suffoqués par la chaleur et par la colère, sortirent des maisons, quelque excité que fût encore le troupeau, quelles que fussent les rencontres auxquelles ils s'exposèrent ; désespérés de voir leurs attelages disparus, ils se répandirent sur la place et dans les carrefours frappant aveuglément de leurs aiguillons où se meurtrissant le front de leurs poings en criant qu'ils étaient ruinés. Cependant les animaux éreintés et matés par les coups qui pleuvaient dru sur leur dos ne bougeaient plus. Les bouviers reprirent peu à peu leur sang-froid et chacun ne songea qu'à se mettre à la recherche de ses bêtes éparpillées au hasard, arrêtées dans des fourrés ou enfoncées dans les mares qu'elles avaient rencontrées dans leur fuite.

Quant à la foire, elle était finie pour ce jour-là.

La patrie.

S'est-il jamais *rencontré* des *hommes* qui, *forcés d'abandonner* leur patrie, ne se soient pas sentis *émus* et déchirés jusqu'au fond de l'âme, comme si, *désormais* toute joie, tout bonheur était perdu pour eux ? Y en a-t-il eu d'assez insensibles pour que leurs larmes n'aient pas coulé, quand il leur a fallu s'arracher des bras de leurs familles et de leurs amis désolés ? Et quels *transports* n'ont pas *éclatés*, lorsque, *ramenés vers* ces lieux *chéris*, il ont vu se dessiner dans la brume du *ciel* la *montagne* au pied de laquelle ils savent qu'est *située* leur ville ou leur hameau, puis lorsqu'ils ont enfin *approché l'habitation* où se sont *écoulés* leurs premiers ans. Cette affection profonde, que l'on a vu souvent aller jusqu'à l'idolâtrie, ne serait-elle qu'un préjugé ? Non, c'est la nature qui l'a gravée en nous.

Devoirs. — Distinguer les formes de style dans chaque phrase. — Remplacer les mots en italique par leurs synonymes.

INSTRUCTION CIVIQUE

Tout citoyen suisse établi depuis un mois dans notre localité, fait partie de la *commune municipale* ou *commune des habitants* et a droit de votation dans les assemblées générales de la municipalité.

Les ressortissants de la commune se réunissent alors en assemblées communales ou municipales.

Chaque membre peut y exposer ses idées ou ses vœux ; mais, si tout le monde parlait à la fois il n'y aurait pas moyen de s'entendre, les électeurs nomment un président, chargé de maintenir l'ordre dans les discussions, son mandat dure trois ans. Il importe aussi que les décisions prises dans les séances soient inscrites et conservées : un citoyen est désigné pour remplir le rôle de secrétaire de l'assemblée : c'est le secrétaire communal dont les fonctions consistent dans la rédaction des procès-verbaux. Le président choisit parmi les personnes présentes des scrutateurs pour compter le nombre des acceptants et des rejetants, pour dépouiller et classer les votes. Si la majorité des $\frac{2}{3}$ des assistants se prononce pour l'acceptation d'une proposition, le projet est adopté sous réserve pour certaines décisions (emprunts, diminution du capital) de la ratification du gouvernement.

L'assemblée ainsi constituée vote son règlement d'organisation, passe les comptes de la commune, fixe le budget annuel, décide de nouveaux travaux, nomme les fonctionnaires communaux, les instituteurs, etc.

Une décision ayant été prise, la réparation ou la construction d'une route par exemple, quels seront les citoyens qui s'occuperont de rassembler les ouvriers, de les surveiller, de les payer ? Tous ! ce serait le moyen de ne rien faire, c'est pourquoi l'assem-

blée choisit parmi ses membres des fonctionnaires pour faire exécuter ses arrêtés et administrer la commune.

Ces membres élus forment le *Conseil municipal* ou *communal*, et prennent le titre de conseillers municipaux, ils sont au nombre de 9 et nommés pour une période de 6 ans. Le *Maire* nommé pour trois ans seulement, préside le Conseil et devient le chef de la commune, c'est lui qui est spécialement chargé de veiller aux intérêts de la ville. Un second membre l'*Adjoint* remplace le maire en cas de maladie ou d'absence de celui-ci. Les conseillers se répartissent le travail de l'administration, l'*Adjoint* s'occupe de la police locale et a sous ses ordres, les agents municipaux, un second veille au bon entretien des rues, des fontaines et fait exécuter les travaux de voirie par les cantonniers communaux.

Le *Receveur communal* est chargé de recouvrer les impôts, de payer les dépenses, c'est le caissier de la commune.

Le *secrétaire communal* qui est en même temps secrétaire de l'assemblée générale et nommé par elle, est chargé de rédiger toutes les délibérations et les actes administratifs de la mairie.

Le conseil municipal ne pourrait cependant pas suffire à sa tâche surtout dans une communauté populeuse, il s'entoure de différentes commissions nommées par lui qui l'aident dans certaines parties de ses attributions ; la commission d'école s'occupe des affaires scolaires, la commission de l'impôt répartit les charges locales selon la force contributive des habitants en fixant la quote part de chacun, la commission sanitaire est chargée des mesures à prendre en cas d'épidémies, etc.

Les dépenses de la commune comprennent l'entretien des propriétés communales consistant en forêts, bâtiments et pâturages, les frais généraux d'administration (traitement des conseillers et des employés, frais de bureaux), la police locale (gardes forestiers et police), les travaux publics (chemins, ponts, fontaines).

Ces dépenses sont couvertes par les baux et loyers (immeubles, affouages, ventes de bois), par les amendes, par la taxe sur les chiens et par les impositions communales, charges payées par tous les citoyens suivant leur fortune ou leurs gains.

A côté de la municipalité, d'autres assemblées fonctionnent à peu près sur le même modèle : la *commune bourgeoise* est composée uniquement des citoyens qui de père en fils sont bourgeois de la ville ou des personnes ayant obtenu le droit de bourgeoisie moyennant une certaine somme d'argent. Tout citoyen suisse est bourgeois ou communier d'une ville ou d'un village, alors même qu'il habite une localité étrangère : c'est la commune d'origine.

Les citoyens peuvent se réunir encore, suivant la religion qu'ils professent en *assemblée paroissiale catholique* et en *assemblée paroissiale protestante* pour s'occuper des affaires concernant leur culte respectif, la nomination des desservants, les réparations des bâtiments affectés au service religieux : elles se subdivisent en conseil de paroisse et en assemblée paroissiale.

(Extrait de *Première année de Géographie*, par H. ELZINGRE.)

TABLEAUX EN ARDOISE

Pour écoles, pensions, etc.



Montés d'après le nouveau système de

E. CLARIN

fabricant de tableaux d'ardoise

à **NEUCHÂTEL (Suisse)**

TABLEAUX NOIRS POUR ECOLES

PRIX-COURANT

par quantité d'au moins 10 ardoises.

Nos	Dimensions par mètre	Sans cadre	Avec cadre en sapin	Avec cadre et chevalet
1.	0,90 — 0,70	fr. 8	fr. 12	fr. 22
2.	0,90 — 0,90	» 9	» 13	» 23
3.	1,m ² — 1,m ²	» 11	» 15	» 25
4.	1,20 — 0,90	» 12	» 16	» 24
5.	1,40 — 0,90	» 14	» 18	» 28
6.	1,50 — 1,m ²	» 19	» 20	» 30
7.	1,70 — 1,m ²	» 22	» 28	» 40
8.	1,90 — 1,20	» 35	» 45	» 60

Par quantité de 20 à 50 le 3 % d'escompte.

Par quantité de 50 à 100 le 5 % d'escompte.

Par wagon complet de 300 tableaux le 10 %.

Les tableaux d'ardoise de M. CLARIN sont reconnus les plus pratiques et les plus avantageux de ceux employés jusqu'ici. 3-2

Eléments d'arithmétique

à l'usage des écoles primaires, ouvrage adopté par le Département de l'instruction publique du Valais, 1^{re} édition. Cart, 1 fr., 218 pages.— Pignat, secrétaire, éditeur, Sion, 1886.

Cet ouvrage est composé de deux parties, l'une théorique, l'autre pratique. Cette dernière renferme, sur toutes les règles et avec des figures, des exercices et problèmes pratiques et variés au nombre de 2000. (H-4111-J) 2-2

Expédition contre remboursement ou envoi d'argent. Sur 12, 13^{me} en sus.

POUR
INSERTIONS

DANS TOUS LES

JOURNAUX

du **CANTON**, de **SUISSE** et de **L'ETRANGER**
la de de

S'adresser à l'agence de publicité

HAASENSTEIN & VOGLER

GENÈVE

LAUSANNE, NEUCHÂTEL, FRIBOURG, ST-IMIER
BALE, BERNE, ZURICH

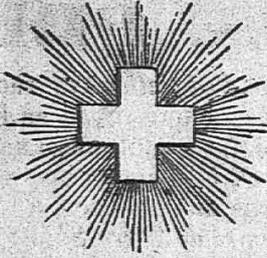
etc., etc., etc.

XXII^e ANNÉE

PORRENTROY

N^o 22.

15 Novembre 1886.



PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.
Pour l'Etranger 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne 25 centimes
ou son espace.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r **A. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

MM. A. Jaquet et **F. Allemand**, *rédacteurs pour la partie pratique*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser

- à M. le D^r **Daguet**, à *Neuchâtel*, tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- à M. **A. Jaquet**, maître secondaire, à *Porrentruy*, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. **F. Allemand**, maître à l'École modèle, à *Porrentruy*, les communications relatives à la langue française.
- à M. **C. Colliat**, instituteur à *Porrentruy*, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

GÉRANCE

M. **C. Colliat**, instituteur à Porrentruy (Jura bernois).

Comité central. VAUD : MM. **Colomb**, **Mutruz**, **Hermenjat**, **Roux** et **Tharin**. — NEUCHÂTEL : MM. **Vilhommet**, **Miéville** et **Sauser**. — GENÈVE : MM. **Charrey**, **Dussaud** et **Thorens**. — JURA BERNOIS : MM. **Schaffter** et **Mercerat**. — FRIBOURG : M. **Ducotterd**. — VALAIS : M. **Bruttin**. — SUISSE ALLEMANDE : M. **Gunzinger**.

Comité directeur : MM. **G. Breuleux**, directeur de l'École normale de Porrentruy, président. — **E. Meyer**, recteur de l'École cantonale de Porrentruy, vice-président. — **G. Schaller**, inspecteur d'écoles, secrétaire. — **A. Jaquet**, maître secondaire, à Porrentruy, sous-rédacteur. — **C. Colliat**, instituteur, à Porrentruy, trésorier.

Suppléants : MM. **F. Allemand**, maître à l'École modèle de Porrentruy. — **A. Auberson**, maître à l'École normale de Porrentruy. — **F. Guélat**, instituteur à Bure (Jura bernois).

ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève RUE DES MOULINS
ET QUAI DE L'ÎLE

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc.

PORRENTROY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1886

L'ÉCOLE PRIMAIRE

organe de la *Société valaisanne d'éducation* va recommencer une nouvelle année scolaire. Cette publication pédagogique paraît en livraisons de 16 pages (couverture et suppléments non compris) chaque quinzaine de novembre à avril inclusivement. Prix d'abonnement : 2 fr. 50 pour la Suisse, 3 fr. pour les pays de l'Union postale. *En prime*, il est accordé aux abonnés, à leur choix, *Nouvelle méthode de comptabilité*, par G. M., *Souvenirs de Terre Sainte*, par Mario, ou *Introduction à l'étude de la grammaire*, par Taiclet.

Des numéros spécimens sont adressés gratuitement sur demande à envoyer franco à l'éditeur de l'École primaire, M. PIGNAT, secrétaire de l'Instruction publique, à Sion. (H-4481-J) 2-1

TABLEAUX EN ARDOISE

Pour écoles, pensions, etc.



Montés d'après le nouveau système de

E. CLARIN

fabricant de tableaux d'ardoise

à **NEUCHÂTEL (Suisse)**

TABLEAUX NOIRS POUR ÉCOLES

PRIX-COURANT

par quantité d'au moins 10 ardoises.

N ^{os}	Dimensions par mètre	Sans cadre	Avec cadre en sapin	Avec cadre et chevalet
1.	0,90 — 0,70	fr. 8	fr. 12	fr. 22
2.	0,90 — 0,90	» 9	» 13	» 23
3.	1,m ² — 1,m ²	» 11	» 15	» 25
4.	1,20 — 0,90	» 12	» 16	» 24
5.	1,40 — 0,90	» 14	» 18	» 28
6.	1,50 — 1,m ²	» 19	» 20	» 30
7.	1,70 — 1,m ²	» 22	» 28	» 40
8.	1,90 — 1,20	» 35	» 45	» 60

Par quantité de 20 à 50 le 3 % d'escompte.

Par quantité de 50 à 100 le 5 % d'escompte.

Par wagon complet de 300 tableaux le 10 %.

Les tableaux d'ardoise de M. CLARIN sont reconnus les plus pratiques et les plus avantageux de ceux employés jusqu'ici. 3-3